



FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DE LA SEIGNEURIE

Règlements du Tirage 2018

TIRAGE DE 5 PRIX d'une valeur totale de \$1750

- 1er Prix : Carte Cadeau de \$750 de chez Best Buy
- 2ième Prix : Carte Cadeau de \$400 de chez Sports Experts
- 3ième prix : Carte Cadeau de \$300 de chez Métro
- 4ième prix : Carte Cadeau de \$200 de chez Péto Canada
- 5ième prix : Certificat Cadeau de \$100 de chez Cineplex Odéon

Durée du concours :

- Les billets seront en vente du 30 Août 2018 au 14 décembre 2018 à 20 h 45.

Tirage au sort :

- Le tirage aura lieu le 14 décembre 2018 vers 21h00, à l'Église Saint-Ignace de Loyola, 3325, rue Loyola à Québec, lors du concert de Noël du programme Musique-étude de l'école secondaire de la Seigneurie.

Billets en circulation :

- 1750 billets, numérotés de 001 à 1750, d'une valeur de 10 \$ l'unité (100\$ par livret de 10 billets). Le numéro de la licence de tirage de la Régie des alcools, des courses et des jeux apparaissant sur les billets est.

Réclamation des prix :

- La Fondation pour l'enseignement musical de la Seigneurie (FEMS) communiquera avec les gagnants dans les 48 heures suivant la date du tirage. Les personnes gagnantes auront jusqu'au 31 janvier 2019 pour réclamer leur prix à la FEMS :
 - o 645, avenue de Cénacle, Québec, G1E 1B3
 - o téléphone 418 666-4400, poste 4415
 - o télécopieur 418 666-4454.
- Les gagnants doivent prendre possession de leur prix tel que décrit ci-haut.

Obligations des gagnants :

- Les gagnants autorisent la FEMS à utiliser leur nom, leur photographie et leur lieu de résidence à des fins publicitaires.

Restriction :

- Aucunes. Les membres du conseil d'administration de la FEMS ainsi que les membres de leur famille peuvent participer à ce tirage, ainsi que les personnes d'âge mineur.

Règlement des différends :

- Tout différend concernant l'organisation ou la conduite du concours ou l'attribution des prix sera tranché définitivement par le conseil d'administration de la FEMS.